

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 11 septembre 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} classe

NOR : INTA1419981A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 11 septembre 2014, est autorisée au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} classe.

Ce concours professionnel est ouvert aux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^e classe ayant au moins atteint le 6^e échelon du deuxième grade et au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard au 31 décembre 2014.

Le nombre de postes offerts au concours professionnel est fixé à 37.

La demande d'admission à concourir s'effectue au choix du candidat par voie électronique ou par voie postale.

Inscription par voie électronique

Elle doit être effectuée sur le site internet du ministère de l'intérieur : www.interieur.gouv.fr aux rubriques « Le ministère recrute », « Administration », « Filière permis de conduire et sécurité routière », « Calendrier des concours et inscriptions ».

La date de clôture des inscriptions par voie électronique est fixée au mercredi 15 octobre 2014, à 12 heures (heure de Paris), terme de rigueur.

Pour que sa candidature soit regardée comme valable, le candidat doit impérativement procéder à la validation de son inscription sur le service électronique dans le délai de rigueur.

Une attestation d'inscription sera transmise au candidat par voie électronique.

Inscription par voie postale

Retrait des formulaires d'inscription :

Le retrait des formulaires d'inscription s'effectue au choix du candidat par téléchargement ou par courrier.

Par téléchargement :

Sur le site www.interieur.gouv.fr aux rubriques « Le ministère recrute », « Administration », « Filière permis de conduire et sécurité routière », « Calendrier des concours et inscriptions ».

La date limite de retrait des formulaires d'inscription par téléchargement est fixée au mercredi 15 octobre 2014, à 16 heures (heure de Paris), terme de rigueur.

Par courrier :

En joignant une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g (libellée aux nom et adresse du candidat) au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP, pôle concours (gestionnaire 11), 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes.

La date limite de retrait des formulaires d'inscription par voie postale est fixée au mercredi 8 octobre 2014, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Modalités de transmission des dossiers d'inscription par voie postale :

Les candidats devront envoyer le dossier d'inscription au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP, pôle concours (gestionnaire 11), 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes.

Ce dossier d'inscription comprendra obligatoirement :

- le formulaire d'inscription au concours dûment rempli, daté et signé ;
- une enveloppe autocollante (format standard) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 20 g (libellée aux nom et adresse du candidat).

La date de clôture des inscriptions par voie postale est fixée au mercredi 15 octobre 2014, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

L'épreuve orale se déroulera en Ile-de-France du 8 au 19 décembre 2014 (dates prévisionnelles).

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur du ministre de l'intérieur qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.